ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 OCTOBRE 2017

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

DEMANDE D'INTERVENTION :	Commune de **MESNILS-SUR-ITON** (Département de l'EURE – C.C Normandie Sud Eure)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Sous réserve de la production d'une délibération demandant l'intervention de l'EPF et s'engageant au rachat du bien dans le délai de cinq ans.
SITUATION DU BIEN :	Parcelles cadastrées section AB numéros 245 et 423 pour une contenance totale de 2 560 m².
POS/PLU :	Règlement national d'urbanisme
PROJET :	Acquisition et portage dans le cadre de l'intervention au titre du fonds friches. **Le projet reste à définir en fonction des résultats de l'Etude : logements, parking public ou espace paysager. Objectif de renaturation du site.**
COMITÉ D'ENGAGEMENT :	**Du 13 décembre 2018 - Avis favorable.**
PROPRIÉTAIRE :	**Commune de MESNILS-SUR-ITON**
ÉVALUATION DOMANIALE :	Le 16/11/2018 – **10.000 €** (avis des domaines du 16 novembre 2018 : 1€ + 5,5 % environ et arrondi de frais notariés)
IMPUTATION :	**Compte n° 962 806 – MESNILS-SUR-ITON « Ancien silo »** **Enveloppe projet : 10 000 €**

ROUEN le 07 janvier 2019

Le Directeur Général
de l'EPF Normandie,

Gilles GAL

l'Adjoint au Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales
chargé du pôle "politiques publiques"

Dominique LEPETIT

14 JAN. 2019